



La revue universitaire des Sciences de l'Education

assempe



Éditions Universitaires
de Côte d'Ivoire

ISSN 0258 5774

N°24 - 2024

ASSEMPE

“Promouvoir et diffuser la recherche en éducation”

ADMINISTRATION ET REDACTION DE LA REVUE ASSEMPE

ADMINISTRATION

Revue semestrielle des Sciences de l'Education créée en 1974, éditée par EDUCA (Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody).

REDACTEUR EN CHEF : YEO Soungari, Maître de Conférences, IREEP /université Félix Houphouët-boigny

COMITE SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE

- AKA ADOU, (Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody, Côte d'Ivoire)
- KEI Mathias (Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody, Côte d'Ivoire)
- ANON NGUESSAN (Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody, Côte d'Ivoire)
- FADIGA KANVALY (Professeur Titulaire, Ecole Normale Supérieure, Abidjan)
- KOUDOU OPADOU (Professeur Titulaire, Ecole Normale Supérieure, Abidjan, Côte d'Ivoire)
- G B O N G U E (Professeur Titulaire, I P N E T P A b i d j a n)
- ASKA KOUADIO (Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody, Côte d'Ivoire)
- AZOH François Joseph, Professeur Titulaire, Ecole Normale Supérieure, A b i d j a n , Côte d'Ivoire)
- YAPO YAPI (Professeur Titulaire, Ecole Normale Supérieure, Abidjan, Côte d'Ivoire)
- ETTIEN ASSOA (Maitre de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody, Côte d'Ivoire)

COMITE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

- Pr PORTELANCE (Professeur Titulaire, UQTR, Canada)
- Pr GEORGES KPAZAI (Professeur Titulaire, Université Laurentian, Canada)
- Pr CHRISTIAN DELOVER (Professeur Titulaire, Université du Hainaut à Mons de Belgique)
- Pr JOSE LUIS WOLFS (Professeur Titulaire, Université Libre de Belgique)

COMITE DE REDACTION

- Dr BLAISE N'GUETTA KABLAM
- Dr N'GORAN KOUASSI
- Dr N'GORAN N'FAISSEH FRANK STEPHANE
- Dr YA KOUAME INES
- Dr OUATTARA MOHAMED TIDIANE
- Dr GUEHI ROSE-GISELE
- Dr GBAYORO ZEREGBE,
- Dr NDEDE FLORENCE

Contact : ASSEMPE

IREEP (Institut de Recherche, d'Expérimentation et d'Enseignement en Pédagogie, Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody)

08 BP 42 Abidjan 08

Tel: + 225 07087983 86/ +2250141 02870 0/ +225 06 00 23 91/

+225 010170727 2/ +225 010244260 5/ + 2 2 5 0 7 0 7 0 5 6 8 7 0

E-mail: revueireep@yahoo.fr

ISSN 0258 5774/ Dépôt légal N°404

SOMMAIRE

Option éditoriale.....	5
1- YA KOUAMÉ Akissi Inès, Usages possibles des services de l'application Whatsapp dans les pratiques pédagogiques à l'Université Félix Houphouët-Boigny.....	7-19
2- ASSAMIN Assamin Amédée, Déterminants du choix des filières de formation chez des étudiants de l'Institut National de Formation Sociale à Abidjan.....	20-28
3- KOFFI Kouakou Innocent, Modélisation de la médiation pour accompagner l'enseignement des fractions en mathématique en classe de sixième en Côte d'Ivoire.....	29-40
4- Alias Kablan, Georges Kpazaï, Pour une approche holistique des catégories de conceptualisation de la pensée critique en formation universitaire.....	41-54
5- Bancketh Kodia, A. F., Mandoumou, P., Georges Kpazaï, Intention éducative et enseignement de l'éducation physique et sportive en République du Congo : un regard critique.....	55-64
6- BAMBA Seydou, Précocité maternelle et précarité des besoins sociaux et éducatifs des enfants nés de filles-mères dans la commune de Yopougon.....	65-74
7- SOUMAHORO Loulou Nan Gomathy, MENZAN Kouakou Rodolphe, N'GORAN Nfaissoh Franck Stephane, Représentations sociales de la COVID-19 et comportements à risque chez des étudiants de l'Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan.....	75-84

OPTION EDITORIALE

Les revues spécifiques au domaine des Sciences de l'Education sont rares et leur nombre est très limité. C'est pourquoi, pour pallier cette insuffisance, nous avons transformé le bulletin universitaire de pédagogie dénommée ASSEMPE (qui signifie en langue Akan, bonne nouvelle mais qui reprend surtout l'acrostiche d'Assemblée Pédagogique.), en une revue scientifique.

La revue ASSEMPE de l'IREEP (Institut de Recherches d'Etudes et d'Expérimentation en Pédagogie) publie donc exclusivement les travaux de recherche en Sciences de l'Education. Les textes qui sont retenus par le comité scientifique sont publiés sur décision de l'administration et de la rédaction de la revue. Les manuscrits doivent être des articles originaux n'ayant pas fait l'objet d'une publication antérieure. Les avis et opinions scientifiques émis dans les articles n'engagent que leurs propres auteurs. Les articles que notre revue publie doivent respecter les normes éditoriales suivantes :

1- Le volume d'un article

Le volume d'un article soumis à la revue ASSEMPE pour publication ne doit pas dépasser 20 pages.

Interlignes : 1.5. Taille 12.
Police : Times New Roman

2- Ordre logique du texte

- Un titre concis en caractère d'imprimerie et en gras.
- Pour chaque auteur, une notice comprenant :
 - Nom et Prénoms,
 - Le rattachement institutionnel,
 - L'adresse électronique
- Un **résumé** en français, traduit en anglais, qui ne doit pas dépasser 10 lignes et qui devra être différent du premier paragraphe du texte. Il doit notamment énoncer l'objectif poursuivi par l'auteur.

- **Mots clés**

- **Abstract**

- **Keywords**

- **Introduction**

- **Développement**

- **Bibliographie**

Il s'agit ici de citer les sources consultées ou citées. Dans la bibliographie, à la fin du manuscrit, les références classées par ordre alphabétique seront présentées selon les normes suivantes :

- pour un livre : Nom, initiaux des prénoms, année d'édition, titre du livre (en italique), lieu d'édition, édition, nombre de pages.

- Pour un article : Nom, initiaux des prénoms, année d'édition, titre de la revue (en italique), numéro, lieu d'édition, édition, indication des pages occupées par l'article dans la revue.

Les rapports et les documents inédits, d'intérêt scientifique peuvent être cités.

3- Présentation des notes

La rédaction n'admet que des notes en bas de page. Les notes en fin de texte ne sont pas tolérées. Les citations et les termes étrangers sont en italique et entre guillemets. Les titres d'articles sont entre griffes. Les titres d'ouvrages et de revues sont en italique.

Les références bibliographiques en bas de page se présentent de la manière suivante : Prénoms

(on peut les abréger par leurs initiaux) et nom de l'auteur, *Titre de l'ouvrage*

NB : La rédaction se réserve le droit de retourner à leurs auteurs les manuscrits qui ne seront pas conformes à ces orientations.

4- Instructions aux auteurs

Les manuscrits en deux exemplaires, sous forme électronique et sur papier sont à envoyer au comité de rédaction.

Cette revue s'autofinançant, elle a besoin d'une participation de chaque auteur pour faire face aux problèmes financiers qui se poseraient quant à la lecture des articles et à la mise en train de la revue.

INTENTION ÉDUCATIVE ET ENSEIGNEMENT DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE EN RÉPUBLIQUE DU CONGO : UN REGARD CRITIQUE

Bancketh Kodia, A. F¹, Mandoumou, P.²et Kpazaï, G.³

1-Chaire UNESCO - École Normale Supérieure (ENS), Université Marien NGOUABI Brazzaville,
République du Congo. banckethkodia@gmail.com

2-Institut Supérieur d'Éducation Physique et Sportive (ISEPS), Université Marien NGOUABI
Brazzaville, République du Congo

3-École de kinésiologie et des sciences de la santé, Faculté d'éducation et de la santé,
Université Laurentienne, Sudbury (ON) Canada.

RÉSUMÉ

Dans le but d'examiner l'intention éducative véhiculée dans l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS), en République du Congo, vingt-neuf (29) documents officiels de gestion juridico-administrative de cette discipline ont été collectés et analysés. Cette analyse s'est faite en utilisant la technique d'analyse de contenu de L'Écuyer (1988). Le cadre d'analyse était celui de Delignières (2000) portant sur les « méta-conceptions de l'enseignement de l'EPS ». Les résultats indiquent qu'en République du Congo, trois intentions éducatives sont visées : le développement des « ressources » des élèves (41,37%), l'éducation citoyenne (34,50%) et le développement de la culture (24,13%). L'approche sportive est la méthode pédagogique mise en avant. Les textes officiels de gestion de l'EPS, en République du Congo, soulignent ainsi une pluralité d'intention éducative et laisse entrevoir l'option d'une multiplicité de formes de l'enseignement de l'EPS.

Mots clés : Intention éducative, enseignement de l'EPS, regard critique, République du Congo

ABSTRACT

With the aim of examining the educational intention conveyed in the teaching of physical and sports education (PES), in the Republic of Congo, twenty-nine (29) official documents of legal-administrative management of this discipline were collected and analyzed. This analysis was carried out using the content analysis technique of L'Écuyer (1988). The analytical framework was that of Delignières (2000) on the "meta-conceptions of PE teaching". The results indicate that in the Republic of Congo, three educational intentions are targeted: the development of students' "resources" (41.37%), civic education (34.50%) and the development of culture (24. 13%). The sporting approach is the educational method put forward. The official PE management texts in the Republic of Congo thus underline a plurality of educational intentions and suggest the option of a multiplicity of forms of PE teaching.

Keywords: Educational intention, PE teaching, critical view, Republic of Congo.

INTRODUCTION

L'éducation physique et sportive (EPS) est une discipline d'enseignement qui contribue, d'une manière significative, au bien-être de l'élève et à sa qualité de la vie (Beni et al., 2019 ; Knuth et al., 2024). Déjà en 2009, Bernard la présentait comme « une science et technique des conduites motrices » cherchant à équiper de compétences nécessaires à sa vie personnelle quotidienne, son autonomie et sa vie sociale. Ainsi, par sa présence dans le système éducatif, elle poursuit des objectifs spécifiques qui, généralement, portent à la fois sur le développement de la condition physique, des habiletés motrices, de même que sur celui des potentialités cognitives et socio-affectives (Bernard, 2009). Toutefois, quels que soient les objectifs visés, ils sont tous réalisés par le moyen des activités physiques et sportives sous la conduite d'un.e enseignant.e d'EPS. A ce titre, en République du Congo, l'enseignement de l'EPS est régi par plusieurs textes qui lui confèrent l'attribut de discipline éducative (Moudoudou Loubota et al., 2023). A titre illustratif, soulignons :

- la note circulaire n° 3310/MJS-/DJS/5 du 3 décembre 1968 relative à l'organisation de l'enseignement de l'Education Physique et Sportive au sein des établissements ;
- le décret n°2022-124 du 22 Mars 2022 portant création, attribution, organisation et fonctionnement du conseil national de l'enseignement de l'éducation Physique et sportive ;
- le décret n°2022-125 du 22 Mars 2022 portant organisation et évaluation de l'éducation Physique et sportive ;
- le décret n°2022-127 du 22 Mars 2022 portant organisation de l'enseignement de l'éducation Physique et sportive dans les écoles de formation professionnelle ;
- la note circulaire n° 00069/HCJS-DS-4 du 13 janvier 1970 relative aux Instructions Officielles Congolaises (O.I) à l'usage des professeurs, Maîtres et Moniteurs d'Education Physique et Sportive ;
- le décret n°84/584 du 26/06/84/MEN. CAB. Rendant obligatoire l'organisation et la pratique de l'Education Physique et des Sports dans tous les cycles d'enseignement en République du Congo ;
- la note circulaire N°154/MRJS/C du 18 juin 1998 relative aux nouvelles instructions officielles congolaises donnent à l'Education Physique quatre finalités :
 - le développement des capacités nécessaires aux conduites motrices ;
 - l'acquisition par la pratique, des compétences et connaissances relatives aux activités physiques, sportives et artistiques ;
 - l'accès aux connaissances relatives à l'organisation et l'orientation de la vie physique ;
 - la participation de façon spécifique à l'éducation à la santé, à la sécurité, à la solidarité, à la responsabilité, et à l'autonomie.

Ces textes précisent les finalités de l'EPS et le cadre dans lequel les enseignant.e.s doivent l'enseigner. Ils présentent également des connaissances scientifiques relatives à la présentation didactique des activités à enseigner et aux interrelations qui s'établissent dans tout acte pédagogique entre enseignant et enseigné (Marrot, 2001). Bien qu'il existe un cadre institutionnel régissant l'enseignement de l'EPS, force est de constater que ce cadre de construction didactique demeure sans actualisation des savoirs enseignables. Ce qui est suffisamment prouvé par la dernière note circulaire de 1998 et le dernier programme d'enseignement d'EPS de 2005. Ce fait peut être l'un des facteurs limitant le développement du système éducatif. Or, le 21e siècle se caractérise par une connaissance en constante évolution et une surabondance d'informations qui peuvent être complexes (Kpazaï, 2018). Ce qui donne un défi majeur à l'école, celui d'outiller les enseignants en techniques et méthodes pertinentes à la facilitation de l'apprentissage des élèves.

Face à cette complexité du 21^e siècle, on assiste depuis plus de deux siècles à de multiples réformes en éducation (Lafortune et al., 2007 ; Lemvo Makoumbou, 2023). De plus en plus, les nouvelles politiques éducatives des systèmes scolaires mettent les élèves au centre de leur apprentissage et conséquemment au cœur du processus enseignement-apprentissage. En République du Congo, les pratiques pédagogiques sont centrées sur l'enseignant.e (Moudoudou, 2022 ; Moudoudou et al., 2022, 2023). Alors de nombreuses

questions se posent autour des documents officiels de gestion de l'EPS. Par exemple, Agbodjogbe et al. (2015) ont mentionné les difficultés en lien avec la traduction des contenus prévus par les textes officiels en acte sur le terrain, la difficulté à identifier le contenu à enseigner et la difficulté de mettre en œuvre la stratégie pertinente pour enseigner ce contenu. En dépit de ces interrogations, le vieillissement des textes officiels (le programme d'EPS de 2005 ; la dernière note circulaire de 1998) régissant l'enseignement de l'EPS peut être l'une des causes qui empêcherait l'évolution du système éducatif congolais

Au regard des objectifs et des motivations spécifiques des documents juridico-administratifs de l'EPS et l'enseignement de cette discipline scolaire, nous nous posons la question de recherche suivante : Quelles sont les intentions éducatives véhiculées par les documents officiels de gestion juridico-administratifs de l'EPS ?

I. CADRE CONCEPTUEL

Pour répondre à la question de recherche, nous avons eu recours à un cadre théorique de Delignières (2000). Le plus souvent nous pensons que l'EPS est un lieu de confrontation de conceptions différentes, qu'il n'y a pas une mais il y a plutôt des Educations Physiques, et que ce que l'élève apprend est fortement dépendant de ce que le ou la professeur.e a voulu enseigner, et des conceptions qu'il a de ce qu'est sa discipline et de son utilité sociale (Delignières, 2000). En revanche, aujourd'hui la discipline semble être bien assise sur ces positions et bien assurée dans ses fondements. Dans ce cadre, c'est la pratique sportive qui donne du sens à l'EPS, plus que le corps qu'elle est censée développer (Delignières, 2006).

En effet, l'objectif n'est pas ici de montrer quelle est la bonne et/ou la mauvaise EPS. Mais il s'agit plutôt de souligner le fait que l'EPS est plurielle, et qu'elle est tributaire des intentions éducatives poursuivies, de la conception de l'enseignant.e vis-à-vis de l'utilité de l'EPS, ainsi que la nature des apprentissages que les élèves doivent réalisés.

Pour nous, l'expression de « conception des enseignants de l'utilité de l'EPS » réfère explicitement à ce que chaque enseignant.e apporte à la question fondamentale : « à quoi sert l'Éducation Physique ? » ou « pourquoi enseigner l'éducation physique à l'école ? ». Pour Delignières (2000), les réponses des enseignants peuvent être classées selon trois conceptions : 1) la conception naturaliste, 2) la conception culturaliste et 3) la conception citoyenne. En fait, ces conceptions sont clairement explicitées lorsque les enseignant.e.s essaient de théoriser de manière globale une démarche originale d'enseignement (Delignières et Garsault, 1997).

1.1. Conception naturaliste

Selon Delignières et Garsault (1997), la conception naturaliste s'organise autour d'objectifs de développement des « ressources » de l'élève. Elle repose sur l'idée que l'individu possède en lui-même des ressources, des potentialités, qui n'attendent qu'à être stimulées et enrichies. Cette conception s'inscrit dans la lignée des philosophies humanistes et phénoménologiques qui considèrent l'être humain comme un tout indissociable, une unité psycho-physique en constante évolution. De ce fait, le corps humain n'est pas vu comme un simple instrument, mais comme une composante essentielle de la personne. En un mot, la conception naturaliste met l'accent sur le développement de la nature humaine de l'individu, en cherchant à enrichir ses ressources physiques, motrices, cognitives et sociales. Elle s'oppose ainsi à la vision techniciste de l'EPS se centrant uniquement sur l'apprentissage de gestes et de techniques sportives spécifiques. En somme, la conception naturaliste a influencé les courants pédagogiques de l'éducation physique. Aujourd'hui, elle reste une référence importante malgré l'émergence d'autres approches pédagogiques.

1.2. Conception culturaliste

Cette conception prend comme objectif principal l'appropriation par les élèves de la culture corporelle à travers la pratique des activités sportives. Cette culture représente l'héritage légué aux générations futures par les générations passées et actuelles. Dans cette optique, la représentativité d'une pratique détermine son importance dans le processus d'appropriation culturelle. L'accent est mis sur l'apprentissage par les élèves de techniques sportives, considérées comme un « savoir » extérieur à l'élève et formalisable

(Délignières, 2000). La priorité dans cette approche est l'apprentissage de la « culture corporelle » par les élèves, c'est-à-dire l'ensemble des pratiques, savoir-faire et traditions liés au corps et au sport qui ont été transmis au fil des générations. Elles permettent aux élèves de s'imprégner et de se réapproprier cet héritage culturel qu'est la pratique physique et sportive.

1.3. Conception citoyenne

Cette conception se distingue des précédentes en ce qu'elle vise à former des citoyens autonomes, libres et critiques, plutôt que des individus adaptés ou intégrés. L'objectif dans cette conception est de permettre aux élèves de s'affranchir des normes et des contraintes sociales, pour se construire en tant que citoyens capables de penser par eux-mêmes et d'agir de manière autonome. Dans ce sens, la classe d'EPS est alors perçue comme un moyen de développer chez les élèves la capacité à faire des choix éclairés, un individu qui ne se contentent pas de reproduire les modèles préétablis, mais qui est en mesure de les questionner et de contribuer à leurs transformations. En ce sens, cette conception se distingue des approches plus adaptatives ou transmissives, pour se concentrer sur le développement de l'autonomie et de l'esprit critique des élèves en vue de leur pleine participation à la vie sociétale quotidienne.

Pour résumer, retenons que des visions multiples peuvent être assignées à l'EPS : une mission de développement des « ressources », une mission de transmission de la culture physique et sportive et une mission de développement citoyen. Toutefois, plusieurs auteurs, tels que ceux de Cogérino (1998), Méard et Bertone (1998) et Né (1999), soulignent que ces conceptions sont souvent présentées de manière caricaturale, alors qu'en réalité elles se combinent et s'entremêlent dans les pratiques des enseignants d'EPS. Le positionnement conceptuel des enseignants ne suggère que la priorité éducative de ces derniers ou celle du système éducatif.

II. CADRE MÉTHODOLOGIQUE

Pour examiner l'intention éducative, des documents officiels de gestion juridico-administrative de l'EPS en République du Congo. Vingt-neuf textes ont été collectés et analysés selon une approche méthodologique qualitative (Van Der Man, 1996).

2.1. Stratégie de collecte de données

Afin de faire la collecte des textes officiels de l'EPS, nous avons entrepris des entretiens avec des personnes ressources, notamment le Directeur Général de l'Education Physique, des Sports Scolaires et Universitaires (DGEPSSU) ; l'Inspecteur Général de l'Education Physique et Sportive et les inspecteurs sectoriels d'EPS. Il faut retenir que les organismes que dirigent ces personnalités sont garantes de la gestion de l'EPS et, par conséquent ce sont des lieux indiqués pour obtenir les textes de gestion de l'enseignement de l'EPS. En plus, le journal officiel et le secrétariat du Gouvernement étaient également les sites retenus pour la collecte des textes officiels. En effet, le Secrétariat du gouvernement empile tous les textes pris par le gouvernement et les transmet au journal officiel pour la publication. Ces personnes nous ont aidé à collecter les textes de gestions juridico-administrative de l'EPS. Nous nous sommes ensuite rendus dans les sites retenus en respectant les rendez-vous pour la collecte des différents types de textes. Lors de notre collecte, nous ne trions pas les textes. Nous prenions tous les documents qui nous étaient présentés. Toutefois, à la fin de la collecte des documents, ceux-ci furent classés selon leur catégorie. C'est ainsi que nous avions obtenu : 2 chartes ; 2 lois ; 14 décrets ; 4 arrêtés ; 6 circulaires et 1 programme, soit un total de 29 textes collectés. Une analyse documentaire fut, à cet effet, utilisée.

2.2. Stratégies d'analyse de données

L'analyse des données recueillies s'est faite en utilisant la stratégie d'analyse de contenu de L'Écuyer (1988). Selon L'Écuyer (1988, p.50), « *l'analyse de contenu est une méthode visant à découvrir la signification du message étudié, que ce message soit un poème, un discours, un récit de vie, un article de journal, un écrit scientifique, un roman, un rapport verbal ou écrit relatif à une expérience intérieure, un film, une affiche, etc.* ». C'est ainsi que nous avions effectué notre analyse en 4 étapes

2.2.1. Lecture préliminaire

Cette lecture nous a permis de nous familiariser avec le contenu et dégager les principales impressions sur le contenu de ces documents.

2.2.2. Choix et définition des unités de sens

Cette étape a permis de déterminer les unités de sens (mots, phrases, paragraphes, etc.) en faisant référence aux travaux de Délignières (2000).

2.2.3. Processus de catégorisation et de classification

La troisième étape a consisté au regroupement des unités de sens en catégories significatives et pertinentes par rapport aux différentes conceptions mises en place par Délignières (2000).

2.2.4. Quantification

$$\text{Pourcentage} = \frac{N_i}{N} \times 100$$

Nous avons calculé les pourcentages d'apparition des unités de sens selon les trois conceptions de Délignières afin de dénombrer l'apparition des catégories pour faire ressortir les tendances.

N_i : nombre d'apparition d'une conception ; N : nombre total des conceptions

III. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Les résultats que nous présentons ici sont issus de 29 documents régissant l'enseignement de l'EPS en République du Congo. En effet, ces documents sont repartis en sept familles tel qu'annoncé plus haut et ont tous été recueillis auprès des institutions suivantes : la direction générale de l'Education Physique, des Sports Scolaires et Universitaires (DGEPPSU), le journal officiel et le secrétariat du Gouvernement, Inspection générale et les inspecteurs sectoriels d'EPS.

Tableau 4.1. : Présentation des expressions et unités de sens en lien avec les conceptions de l'EPS

Textes	Nombre	Expressions répertoriées	Unités de sens
Chartes	2	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre autonome Education à la citoyenneté Acquisition des psychomotrices par la pratique sportive L'acquisition par la pratique, de l'EPS des compétences et connaissances relatives aux activités physiques sportives et artistiques Ouvrir l'accès au domaine de la culture que constitue la pratique des activités physiques et sportives 	<ul style="list-style-type: none"> Autonomisation Avoir citoyens responsables Ressources psychomotrices Pratique du sport Apprentissage de la culture par les APS
Lois	2	<ul style="list-style-type: none"> Autonomisation psychosociale ; Apprentissage des Techniques Sportive ; Avoir des citoyens responsables ; Accession aux valeurs : morales, sociale ; Préparation de l'homme de demain Développer les fonctions cardio-pulmonaires 	<ul style="list-style-type: none"> Autonomisation Pratique du sport Avoir des citoyens responsables Ressources psychosociales Assurer la relève Ressources physiologiques
Décrets	11	<ul style="list-style-type: none"> Développement : Physique ; Moral Accession aux valeurs : morales, sociale ; Adapter les connaissances et les savoirs nécessaires à l'organisation et à la conduite de la vie physique à tous les âges de la vie Développer les capacités nécessaires aux conduites motrices 	<ul style="list-style-type: none"> Ressources psychomotrices Ressources psychosociales Responsabilisation
Arrêtés	4	<ul style="list-style-type: none"> S'approprier par la pratique physique et sportive des méthodes et outils Acquisition des psychomotrices 	<ul style="list-style-type: none"> Pratique du sport Pratique du sport Ressources psychomotrices

Circulaires	6	Education : Intellectuelle, Morale, Civisme Physique ; Développement Physique, Moral ; Acquisition des Habilétés Psychomotrices ; Développement et diffusion de la culture ; Préparation de l'homme de demain ; Développement des qualités Physiques et Morales ; Amélioration des qualités psychologiques et des rapports avec Autrui ; Développer les fonctions cardio-pulmonaires ;	Avoir citoyens responsables Ressources psychosociales Ressources psychosociales Apprentissage de la culture par les APS Citoyen responsable Ressources psychomotrices Pratique du sport Ressources physiologiques
Programme	1	Education : Intellectuelle, Morale Civisme ; Formation à la citoyenneté ; Développement : Physique : Moral ; Acquisition des habiletés psychomotrices ; Apprentissage des techniques sportives ; Préparation de l'homme de demain	- Avoir citoyens responsables Avoir des citoyens responsables Ressources psychomotrices Ressources psychomotrices Pratique du sport Assurer la relève

L'analyse du tableau IV- 1 relatif aux différentes expressions en lien avec l'intention éducative mises de l'avant dans les instructions officielles congolaise indique plusieurs postures d'intention éducative. Ces intentions ont été classées selon les conceptions de l'EPS de Delignières (2000) dans le tableau 4.2.

Tableau 4.2. : Présentation des intentions éducatives issues des unités de sens

Unités de sens	Apparition	Intension éducative	% d'apparition
- Apprentissage de la culture par les APS	7	- Avoir des pratiquants du sport	24,13
- Avoir des citoyens responsables	5	- Avoir citoyens responsables	
Autonomisation	2	Avoir citoyens responsables	34,50
- Assurer la relève	2	Avoir des citoyens responsables	
- Responsabilisation	1	Avoir des citoyens responsables	
- Développement des ressources	12	- Avoir des hommes riches en nature humaine (psycho-socio-phsyio-motrice)	41,37

Les données contenues dans le tableau IV.2. révèlent que dans l'ensemble des 29 documents analysés la conception naturaliste ayant pour objectif le développement des ressources domine avec 41,37%. Elle est secondée par la conception citoyenne (avoir des citoyens responsables) 34,50%. Enfin, l'apprentissage de la culture par les APS apparaît avec un pourcentage de 24,13%.

IV. DISCUSSION

L'Analyse de 29 textes collectés montre bien les trois conceptions mises en place par (Delignières, 2000). Ce qui révèle la pluralité des intentions éducatives liées à l'apprentissage des APS au cours de l'EPS. Bien entendu que l'EPS développe l'élève dans sa globalité. Elle permet l'autonomisation, l'apprentissage de la culture et le développement des ressources humaines.

Au sujet de la culture Delignières (2000) considère les APS comme un principal moyen de transmission d'une culture corporelle d'une génération à l'autre. Cependant, les APS inscrites dans le programme d'enseignement de l'EPS ne font pas, en réalité, partie du patrimoine culturel congolais même si nous pouvons considérer que les activités sportives ont un aspect culturel de tout individu. Le tableau ci-dessous illustre les APS programmé pour l'enseignement de l'EPS en République du Congo :

APS programmées pour l'enseignement de l'EPS (INRAP, 2005)
Courses (vitesse, endurance, haie, résistance et relais), sauts (hauteur, longueur, triple saut et perche), lancer (poids, disque et javelot), sports collectifs (hand-ball, volley-ball, football et basket-ball), gymnastique, natation et boxe, judo

A cet effet, les 24,13% obtenus dans le pôle culturaliste soulignent que les APS utilisées dans les instructions officielles congolaises (INRAP, 2005) n'indiquent aucune activité du patrimoine culturel congolais mais sont celles du patrimoine européen ou selon la perspective occidentale. Dans ce sens, les textes officiels juridico-administratifs de l'EPS ne permettent pas à l'enfant congolais de se situer et de s'exprimer selon sa propre culture. Ils mettent en valeur la culture autre que celle du terroir congolais. Ce constat ne confirme pas entièrement les propos de Delignières (2000) selon lesquels « dans le pôle culturaliste, la priorité est l'apprentissage par les élèves de l'héritage culturel lié au corps et au sport, leur permettant ainsi de s'imprégner et de se réapproprier l'ensemble de pratiques, de savoir-faire et de traditions transmis au fil des générations ».

En plus des pratiques exclusives des APS d'origines occidentales, s'ajoute la méthode sportive qu'oblige les textes juridico-administratifs de l'enseignement de l'EPS. Il est donc question d'une programmation d'apprentissages permettant l'accès à une culture sportive. En effet, toutes les activités physiques enseignées en République du Congo viennent du patrimoine culturel occidental alors que des auteurs congolais ont montré la richesse que les jeux et sports traditionnels congolais (tels que le *ndzango*, le *nzébi*, etc.) peuvent activement participer au développement global de l'élève congolais (voir Ewamela et al., 2016 ; Lembé, 2012 ; Léyinda, 2005). Malgré leur appel et la démonstration qu'ils en font dans leurs travaux, force est de constater qu'aucun contenu d'enseignement en EPS ne convoque les activités physiques du patrimoine congolais.

Par ailleurs, ces textes sont caduques en raison de leur inadaptation aux contexte actuel du fait qu'en République du Congo en EPS le programme date de 2005. Ce constat incite donc à l'actualisation de ces textes de gestion de l'enseignement de l'EPS. En effet, Au sujet des textes, Charlot (1997) a fait remarquer que les textes rythment le renouveau pédagogique. L'auteur souligne que les textes institutionnels, tels que les programmes scolaires, les instructions officielles et autres documents de référence, définissent les savoirs légitimes qui doivent être transmis dans le système éducatif. Si les textes rythment périodiquement les renouveaux éducatifs, ils traduisent donc l'intérêt d'un pays pour la dimension éducative et culturelle des pratiques physiques. Lorsqu'on regarde attentivement l'analyse du contenu des textes qui régissent l'enseignement de l'EPS en République du Congo, on se rend compte que 3 intentions éducatives ont été répertoriées.

A ces intentions étaient liées 7 unités de sens. Nous savons que les Instructions Officielles (IO) sont des textes qui orientent l'action pédagogique et par conséquent sont plein de sens. A l'heure où l'information circule à une vitesse de croisière, le système éducatif devait inciter chaque élève à être autonome. Chacun devrait être capable de prendre une distance face à une situation. Ceci à travers la poursuite explicite du développement de la pensée critique (Lemvo Makoumbo, 2023). D'ailleurs, Doherty (2009) et Kpazaï et al., (2011) ont démontré qu'en EPS, la pensée critique améliore l'apprentissage des élèves, outille les élèves à s'adapter à un monde en perpétuel changement, à être en mesure de gérer un volume d'information croissant. Cependant, la particularité de ces textes ne réside que dans leur caractère imposable, rendant opérationnel l'enseignement de la discipline. En effet, à 34,50% les textes officiels convergent vers une intention éducative relative au développement de citoyens responsables.

Cette vision éducative apparaît aujourd'hui comme une nécessité. Il faut rappeler qu'il y a environ plus de deux décennies que le développement de la pensée critique est devenu un objectif éducationnel prioritaire dans plusieurs structures de formations professionnalisante de plusieurs pays développés (Lemvo Makoumbo et al., 2023), car elle est jugée comme un outil cognitif indispensable au fonctionnement démocratique de tout citoyen (Babouya et al., 2020 ; Roberge, 2018). Cette raison a amené, entre autres, les systèmes éducatifs de l'enseignement primaire et du secondaire d'inclure, dans les curriculums scolaires, le développement de la pensée critique des élèves comme un objectif éducationnel prioritaire (Babouya et al., 2020 ; Bancketh et al., 2019 ; Kpazaï, 2018).

Or, les instructions officielles d'EPS de la République du Congo n'encourage presque pas le développement de cette compétence (Lemvo Makoumbo et al., 2023). Ils encouragent plutôt le développement des ressources internes de l'individu. Ce qui témoigne de la préséance de la conception naturaliste (41,37%). Cette préséance prouve suffisamment que l'intention éducative congolaise, en ce qui concerne l'enseignement

de l'EPS, est orientée vers le développement des ressources internes de l'apprenant. En fait, sur les 29 textes de nature différente consultés, la majorité de ces textes présentait une intention éducative orientée vers le développement des ressources humaines (physiologique, sociale, motrice, psychologique). Ces résultats corroborent ceux de Bakala (2018) qui montrent que les textes qualifiés de politico-administratifs ne permettent pas à l'enfant de se situer et de s'exprimer. Ce même constat est aussi fait avec les travaux de Delignières et Garsault (2004) et Kugler (2001) soulignant que les conceptions naturalistes sont de loin les plus communément répandues en EPS.

Le développement du citoyen responsable vient en deuxième position avec 34,50%. Si dans le premier on veut avoir des personnes développées humainement, dans le second, on souhaite avoir des citoyens responsables. Ainsi, les élèves deviendraient des acteurs sociaux, des personnes capables de participer convenablement à une société congolaise « saine » en posant des raisonnements et des actes judiciaires. Ces personnes seraient capables de penser de façon critique. De ce fait, les IO de l'enseignement de l'EPS en République du Congo font partiellement preuve de poursuivre la construction de citoyens responsables. En effet, il existe 34,50% des unités de sens qui pointent vers la perspective citoyenne en EPS. Ce constat est soutenu par plusieurs études sur l'EPS dans le contexte français (Colin, 2000 ; Coupeau, 2000 ; Méard et Bertone, 2001 ; Volondat, 2000 ; Méard, 2000).

Cependant, l'enseignement de cette discipline en République du Congo maintient le caractère sportif (Nziona, 1998). Comme le montrent les travaux d'Agbodjogbe et al., (2015), la méthode sportive qui a succédé à l'hébertisme évolue concomitamment avec la PPO. La réduction drastique du quota horaire alloué à l'enseignement de l'EPS vient replonger cette discipline dans une léthargie sans précédent. L'EPS vise chez tous les élèves, le développement des capacités nécessaires aux conduites motrices, l'acquisition par la pratique, des compétences et connaissances relatives aux activités physiques et artistiques ; accès aux connaissances relatives à l'organisation et à l'entretien de la vie physique (Agbodjogbe et al., 2015).

CONCLUSION

La présente étude avait pour but d'examiner l'intention éducative des documents officiels de gestion juridico-administratifs de l'EPS en République du Congo. Un ensemble de 29 textes furent collectés et analysés. Les principaux résultats indiquent l'existence de trois conception d'intentions éducatives : La conception naturaliste, la conception citoyenne et la conception culturaliste. Effectivement, la conception naturaliste est l'intention éducative que véhiculent le plus les textes administratifs congolais. Cette conception a pour but le développement des ressources humaines (affective, cognitive, motrice et sociale). Par contre, la seconde intention éducative que promeuvent les textes est celle d'avoir des citoyens autonomes capables de raisonner. À travers cette lecture, nous pouvons affirmer que les textes juridico-administratifs congolais, notamment ceux de l'EPS ont une pluralité d'intention éducative, car trois ont été répertoriées lorsqu'on s'est appuyé sur le cadre de références de Delignières (2000). Cependant, au niveau des éléments relatifs au développement citoyen, aucun concept lié à la réflexivité à la pensée critique des élèves n'a été répertorié. Or, la formation cognitive de l'école comme institution éducative est aujourd'hui mise en avant par plusieurs curriculums scolaires. Ce qui laisse penser qu'une réelle réforme des textes de gestions de l'EPS en République du Congo s'impose.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Agbodjogbe, D., Atoun, E., Attikleme, K., Ogueboule, B. et Kpazaï, G. (2015). L'éducation Physique et Sportive au primaire au Bénin et au Congo : une étude comparée en termes de régulation des apprentissages. *Revue Sciences et Pratique des Activités Physiques Sportives et Artistiques* 1(7), 1-15.
- Bakala, A. (2018). *Place de la pensée critique dans les programmes de formation en éducation physique et sportive dans les collèges de la République du Congo*. Mémoire de Master, Institut Supérieur d'Education Physique et Sportive, Université Marien NGOUABI : République du Congo.
- Bancketh Kodia, A. F., Mandoumou, P., Makoumbou, L. E., Ngolo-Ngono, M. I., Bakala, A. et Kpazaï, G. (2019). Une exploration du développement de la pensée critique des futurs enseignants d'éducation physique et sportive : une étude pilote à l'Institut Supérieur d'Éducation Physique et Sportive (ISEPS) de Brazzaville, en République du Congo. *Journal of Sports and Physical Education* (IOSR-JSPE), 6(5), 35-44.

- Belanger, C. (2008). *Les styles d'enseignement et le partage de décisions utilisés par les enseignants d'éducation physique du troisième cycle du primaire lors d'une situation d'enseignement-apprentissage*. Mémoire de maîtrise en éducation. Montréal (Québec, Canada).
- Beni, S., Chróinín, D. N., & Fletcher, T. (2019). A focus on the how of meaningful physical education in primary schools. *Sport, Education and Society*, 24(6), 624-637. <https://doi.org/10.1080/13573322.2019.1612349>
- Bernard C. (2009), L'éducation physique et sportive (depuis 1981). Vigot
- Boubaya, L., Kpazaï, G. et Hariti, H. (2020). La nature et le rôle de la pensée critique en classe d'éducation physique et sportive en Algérie : conceptions des enseignants d'EPS. *Sciences et Pratiques des Activités Physiques Sportives et Artistiques*, 9(81), 77-93
- Boujon, J.L. (2001). De l'A.S. dans l'école... à l'école de la vie associative. *Revue EPS*, 292, 19-21.
- Charlot, B. (1997). Du rapport au savoir. Éléments pour une théorie. Paris : Anthropos.
- Cogérino, G. (1998). *Des pratiques d'entretien corporel aux connaissances d'accompagnement*. Paris : Edition Revue EPS.
- Colin, P. (2000). Association sportive et éducation à la citoyenneté. *Hyper*, 211, 9-12.
- Coupeau, A. (2000). La citoyenneté en EPS. *Revue EPS*, 281, 80-82.
- Delignières, D. (2000). Intentions éducatives et apprentissages effectifs en EPS. In J.F. Gréhaigne, N. Mahut & D. Marchal (direction), *Qu'apprennent les élèves en faisant des activités physiques et sportives ?* CD-Rom des Actes du Colloque International de l'AIESEP. Besançon : IUFM de Franche-Comté.
- Delignières, D. (2006). Le sens des apprentissages en EPS : éducation motrice ou éducation sportive ? In Y. Dufour (direction), *Gérer motivation et apprentissage en EPS* (pp. 67-72). Lille : Editions AEEPS régionale de Lille.
- Delignières, D. et Garsault, C. (2004). *Des conceptions différentes en Éducation Physique. Libres Propos sur l'Éducation Physique*. Editions EPS.
- Delignières, D. et Garsault, C. (1997). Doit-on réellement enseigner une culture corporelle ? In J. Gleize & G. Bui-Xuan (direction), *Comment peut-on enseigner une culture corporelle ?* CD-Rom des Actes du Colloque de Montpellier. Marseille : Asther Multimédia SA.
- Delors, J. (1996). L'éducation, un trésor est caché dedans. Rapport à l'UNESCO de la Commission internationale sur l'éducation pour 21e siècle. Paris: Éditions Odile Jacob.
- Doulat, P.J et Né, R. (1999). Former à la citoyenneté. *EPS*, 275, 9-12.
- Ewamela, A., Lembe, G., Olonghhot, F. et Nkiamé Ekissawa, C. (2016). Contextualisation des situations d'apprentissage du ndzango à l'école primaire, In cahier africains de recherche en éducation. STAPS 1-10. Sous la direction de Fonkoua Pierre. Harmattan.
- Knuth, A. G., Leite, G. S., Ferreira da Silva dos Santos, S., and Crochemore-Silva, I. (2024). Is It Possible to Decolonize the Field of Physical Activity and Health? *Journal of Physical Activity and Health*, <https://doi.org/10.1123/jpah.2024-0135>
- Kpazaï, G., Daniel, M.-F. & Attiklemé, K. (2011). Manifestations of Critical Thinking in Health and Physical Education Teachers: An Examination of Three Case Studies. PHEN ex Journal, Vol 3 (2), 1-15
- Kpazaï, G. (2018). Illustrations de la pensée critique dans les pratiques éducatives d'enseignants d'éducation physique et santé (EPS) : une piste pour un développement de la pensée critique en formation initiale. Dans G. Kpazaï (direction), *la pensée critique expliquée par des didacticiennes et des didacticiens de l'enseignement supérieur* (2e édition) (pp. 15-52). Montréal (Québec) : Les Éditions JFD.
- Kugler, M.H. (2001). Des contenus ambitieux pour des élèves exigeants. *Contre-Pied*, 8, 44- 45.
- L'Ecuyer, R., (1988) L'analyse de contenu : notion et étapes. Dans J-P. Deslauriers (dir.), *Les méthodes de la recherche qualitative*. Sillery : Presses de l'Université du Québec p.50-51-53-55
- Lafortune, L., Ettayebi, M., et Jonnaert, P. (2007). *Observer les réformes en éducation*. Presses de l'Université du Québec.
- Lembe, G. (2012). *La recontextualisation des activités physiques traditionnelles à l'école primaire*. Thèse de doctorat. UPN. Kinshassa.
- Lemvo Makoumbou, E., Mandoumou, P., et Kpazai, G. (2023). Développement de la pensée critique des élèves : une étude des pratiques pédagogiques effectives d'un enseignant d'EPS en République du Congo. *Revue ASSEMPE*, 23, 34-47.
- Leyinda, A. P. (2005). *La motricité ludique d'une société africaine. Analyse structurale des jeux traditionnels des peuples « ndzébi » du Congo Brazza*. Thèse de doctorat. Université Paris V sorbonne. Ed. Harmattan.

- Marrot G. (2001). *Didactique de l'Education Physique et sportive*. Paris : Vigot.
- Méard, J.A. et Bertone, S. (2001). Citoyenneté et apprentissage : rendre les règles signifiantes. *Revue EPS*, 288, 25-28.
- Mosston, M. et Ashworth, S. (2006). *Le spectre des styles d'enseignement. Application à l'enseignement de l'éducation physique* : Tradition et adaptation de Hugues LeBlanc (5^e édition). Les éditions C.VC.
- Moudoudou Loubota G., A. (2022). *L'utilisation des styles d'enseignement de mosston et ashworth par les enseignants d'éducation physique et sportive en république du Congo*. Thèse inédite en didactique de l'EPS. Chaire UNESCO, Ecole Normale Supérieure. Université Marien NGOUABI : République du Congo.
- Moudoudou Loubota, G. A., Mandoumou, P. et Kpazaï, G. (2023). La pertinence des styles d'enseignement de Mosston et Ashworth au regard des réalités de l'enseignement de l'éducation physique et sportive en République du Congo. *LAKISA*, 5, 136-146.
- Moudoudou Loubota, G. A., Mandoumou, P. et Kpazaï, G. (2022). Niveau de connaissance des styles d'enseignement de Mosston et Ashworth des enseignants d'EPS de la République du Congo. *Assempe*, 21, 80-91.
- Nguessan, K. (2018). *L'approche par compétences et la question de la montée des inégalités scolaires en Côte d'Ivoire*. Analyse des pratiques des pratiques enseignantes en classe sur le profil de sortie des élèves du premier cycle du secondaire en Côte d'Ivoire. URL:<http://dx.doi.org/10.19044/esj.2018.v14n34p307>.
- Nziono, J. M. (1998). *La place de l'enseignement de l'EPS dans le système éducatif Congolais*. Mémoire non publié, ENAM, Université Marien NGOUABI, Brazzaville.
- Parlebas, P. et Dugas, E. (1998). Transfert d'apprentissage et domaines d'action motrice. *Revue EPS*, 270, 41-47.
- Roberge, G. (2018). La littératie critique. Dans Georges Kpazaï (direction), *la pensée critique expliquée par des didacticiennes et des didacticiens de l'enseignement supérieur* (2e édition) (pp.115-125). Montréal (Québec) : Les Éditions JFD.
- Ulmann, J. (1965). *La nature et l'éducation*. Paris: Vrin.
- UNESCO (2009). *L'éducation pour tous d'ici 2015*. Document visité en ligne : <http://portal.unesco.org/education/fr>
- Van der Maren, J.-M. (1996). *Méthodes de recherche pour l'éducation*. (2e éd.). Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- Volondat, M. (2000). En quoi l'Education Physique et Sportive dans l'Ecole contribue-t-elle à la formation du citoyen ? *Hyper*, 212, 1-2.